

MARCHE À SUIVRE POUR LES ARTISTES

Vous connaissez l'association et ses activités et vous souhaitez maintenant
1°) utiliser l'association pour soutenir vos démarches de création artistique?
2°) obtenir des photos/vidéos produites par l'association?
C'est possible à certaines conditions :

	DÉMARCHES	PHOTOS/VIDÉOS
1. Non membre	-	-
2. Membre	Projets de l'asso	Fournies

3. Artiste 10%	Projet perso pro	Non fournies
4. Artiste 15%	Projet perso pro	Fournies

1. Non membre : si vous n'êtes pas ou plus adhérent.e à l'association, alors Dixlesic and Co ne peut s'engager avec vous dans aucun projet auprès d'aucun partenaire, ni fournir aucun visuel. => [ADHÉRER](#)
2. Membre : Dixlesic and Co vous inclut dans ses projets et vous accompagne vers ses partenaires. Vous êtes ambassadeur.drice des projets de l'asso, vous pouvez obtenir les visuels qui vous représente afin de promouvoir l'association.
=> **PROJET PRO PERSO ?** Discutez-en avec un ou plusieurs artistes associés, afin de déterminer comment l'association peut vous aider :
 - a. Soit en produisant votre projet dans le prochain FOP, alors votre projet pro perso deviendrait un projet collectif (voir Membre) ;
 - b. Soit en signant à l'agence artistique de l'école (voir Artiste).
=> [DEMANDEZ LE CONTRAT](#)
3. Artiste 10% : vous avez signé, alors Dixlesic and Co met en avant votre profil et vos propres projets. Les photos/vidéos sont à votre charge.
4. Artiste 15% : les photos/vidéos par des photographes et réalisateurs de l'agence sont fournies.

Merci pour votre compréhension.

Céline COURT, Y,
présidente

